



## FICHE PRATIQUE - VT HANDICAP

# Définir une temporalité d'accueil pour mon unité

### DÉFINIR UNE TEMPORALITÉ D'ACCUEIL POUR MON UNITÉ


La temporalité d'accueil d'une unité est une information obligatoire et déterminante dans le cadre de l'orientation d'un usager. A ce titre, elle doit absolument être renseignée.

Le ou les "**Référent(s) Établissement et ESMS**" est/sont responsable(s) de la mise à jour des unités dans l'outil ViaTrajectoire. C'est donc à ce/ces dernier(s) qu'incombe la mise à jour de cette donnée.

L'information est disponible dans ViaTrajectoire au niveau des caractéristiques générales de l'unité. Elle n'est cependant pas éditable directement dans l'outil.

Caractéristiques générales

**Temporalité d'accueil**

Temporalité d'accueil\*  Veuillez sélectionner une valeur

Accueil Séquentiel

La temporalité d'accueil est modifiable dans la fiche unité concernée sur le ROR. Il faut pour cela accéder à l'écran "Modifier l'unité" et mettre à jour le champ suivant :

**PRÉSENTATION**

- Type d'unité : \*
- Dénomination locale : \*
- Etablissement :
- Pôle :
- Public pris en charge : \*\*
- Catégorie d'organisation : \*\*
- Temporalité accueil : \*\*
- Modalités d'accueil :
- Discipline :
- Modes de prise en charge : \*\*

Champ à modifier afin d'alimenter la temporalité d'une unité

La mise à jour sera alors effective après le traitement automatique de synchronisation.